



SOMMAIRE

Page

Point 55 de l'ordre du jour :

Développement et coopération économique internationale
(suite) :a) Rapport du Comité plénier créé en application de la
résolution 32174 de l'Assemblée générale 893

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

En l'absence du Président, M. Koh (Singapour), vice-président, prend la présidence.

POINT 55 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale
(suite) :

a) Rapport du Comité plénier créé en application de la
résolution 32/174 de l'Assemblée générale

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien il est regrettable que la séance commence 25 minutes environ après l'heure à laquelle elle avait été fixée. Le président Salim a souligné à maintes reprises la nécessité pour l'Assemblée de commencer ses travaux à l'heure et je vous demande instamment à tous de respecter l'horaire fixé. J'adresse tout particulièrement cet appel à ceux d'entre vous qui se sont inscrits pour prendre la parole. Sur les cinq orateurs inscrits sur la liste des orateurs de ce matin, quatre sont absents ou ne sont pas prêts à prendre la parole, et je trouve cela plutôt regrettable. Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale hier après-midi, la liste des orateurs qui désirent intervenir sur ce point sera close aujourd'hui à 17 heures.

2. M. FOUM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une coïncidence remarquable que ce débat se déroule dans la perspective de la déclaration très complète et très importante prononcée, la semaine dernière, par le Président du mouvement des pays non alignés, le président Fidel Castro [31^e séance]. Dans cette déclaration, le Président du mouvement des non-alignés a énoncé un certain nombre de décisions et de propositions qui ont été approuvées conjointement par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979¹. Il a fait de

plus quelques propositions qui sont particulièrement pertinentes dans le cadre complet de notre lutte collective visant à créer un ordre économique international plus juste et plus équitable. En tant que représentant d'un pays non aligné qui a pris une part active aux discussions et aux décisions auxquelles la Conférence de La Havane a donné lieu, ma délégation est convaincue que certaines des propositions faites par le Président du mouvement des non-alignés pourront considérablement faciliter nos délibérations actuelles, alors que cette assemblée est appelée à nouveau à consacrer son énergie à un sujet qui concerne la vie et la mort de millions de personnes du monde entier. Ma délégation n'a jamais manqué d'apporter sa contribution à la recherche d'un monde économique plus juste et plus équitable.

3. Les tendances négatives persistantes de l'économie mondiale ont reçu une attention de plus en plus sérieuse de la part de tous les membres de la communauté internationale. Par conséquent, ce n'est pas par hasard que l'Assemblée générale a décidé d'examiner cette question relative au développement et à la coopération économique internationale comme question prioritaire dans ses séances plénières. Cela donne à l'Assemblée la possibilité d'examiner les problèmes graves auxquels doit faire face l'économie mondiale. Mais, ce qui est plus important encore, cela donne également à l'Assemblée l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans les différentes négociations visant l'instauration d'un ordre économique international plus juste et plus équitable et de mettre au point de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes permettant d'assurer la mise en œuvre des buts et objectifs du nouvel ordre économique international.

4. Il est indiscutable que l'économie est dans une situation de crise grave. Les pays non alignés, à leur sixième Conférence, à La Havane, ont souligné ce fait dans leur déclaration économique et leur programme d'action en matière de coopération économique [voir A/34/542, annexe, sect. IV et V]. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont également souligné la nature structurale de cette crise dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à leur réunion tenue à New York, du 27 au 29 septembre dernier [A/34/533 et Corr.1, annexe]. Cette crise, qui se caractérise essentiellement par un chômage très répandu, une inflation galopante, l'instabilité du commerce international des produits de base, l'endettement et les fluctuations monétaires, continue de ralentir le développement de l'économie mondiale en général.

5. Pour les pays en développement, dont les économies sont plus faibles et donc plus vulnérables aux conditions extérieures, la crise, qui a créé les conditions les plus défavorables pour leurs efforts de développement, a abouti

¹ Pour la Déclaration finale de la Conférence, voir document A/34/542.

à la perpétuation et même, dans certains cas, à l'aggravation de leur état de sous-développement. Ainsi, la situation économique dans la plupart des pays en développement reste un grave sujet de préoccupation. Alors que les termes de l'échange de la plupart des pays en développement se détériorent et que le fardeau de leur dette extérieure devient de plus en plus lourd, l'inflation dans les pays industrialisés continue d'imposer des coûts de plus en plus élevés aux pays en développement pour les produits alimentaires, les engrais et les biens d'investissement qu'ils importent des pays développés. Cette situation aggrave les difficultés de balance des paiements déjà graves que connaissent la plupart des pays en développement.

6. La situation économique des pays en développement est encore aggravée par les mesures discriminatoires adoptées par certains pays développés dans leurs tentatives désespérées de résoudre isolément leurs problèmes économiques. Par exemple, la prolifération des mesures protectionnistes adoptées par certains pays développés, à l'encontre des importations aussi bien des produits de base que des produits transformés venant des pays en développement, a non seulement réduit les perspectives de commerce des pays en développement, mais aussi les a contraints à limiter sérieusement leurs efforts de développement agricole et industriel. Les pays en développement ne sont pas non plus représentés comme il convient dans le mécanisme de prise de décisions sur des questions qui affectent leurs activités. Les décisions concernant les problèmes monétaires internationaux importants, qui ont une incidence considérable sur l'ensemble du monde, sont prises par un petit nombre de pays riches. Bien souvent, ces décisions sont prises dans des instances autres que le FMI. En bref, les pays en développement ont eu à supporter le coût des mesures d'ajustement adoptées par certains pays développés.

7. Il apparaît de plus en plus clairement, cependant, que ces mesures isolées adoptées par certains pays développés n'ont pas réussi à apporter des solutions durables aux problèmes économiques du monde. Au contraire, elles ont abouti à une pauvreté économique accrue des pays en développement et à une détérioration des relations économiques entre pays développés et pays en développement. Le fait que ces mesures isolées et fragmentaires n'ont pas permis de trouver des solutions durables ne fait que confirmer davantage notre conviction que les problèmes économiques auxquels doit faire face le monde aujourd'hui découlent des mauvais ajustement structurels sous-jacents et d'un déséquilibre fondamental dans le système économique international existant. Cela nous a fait mieux comprendre également que la société mondiale ne pourra être préservée de nouveaux désordres économiques et conflits politiques que si l'on effectue des changements fondamentaux de structure dans les rapports existant entre les pays développés et les pays en développement, dans le cadre du nouvel ordre économique international.

8. La Déclaration et le Programme d'action adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1974 [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], ont été la première tentative collective faite par la communauté internationale pour instaurer un nouvel ordre économique international. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la

coopération économique internationale, qui a suivi en septembre 1975, a adopté des directives concrètes en vue de nouvelles négociations visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international [voir résolution 3362 (S-VII)]. Mais les événements qui ont suivi l'esprit dans lequel s'est déroulée la septième session extraordinaire ont continué de révéler le manque persistant de volonté politique de la part de certains pays développés dont la politique, fondée sur des intérêts égoïstes et à court terme, a empêché les progrès dans la mise en œuvre des buts et objectifs du nouvel ordre économique international.

9. Ce manque de volonté politique s'est manifesté dans plusieurs instances où les négociations en vue d'un nouvel ordre économique international se déroulaient. La quatrième session de la CNUCED, tenue à Nairobi en mai 1976, et la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, tenue dans le courant de l'été de 1977, se sont terminées, l'une et l'autre, sans décisions concrètes sur des changements structurels. Les résultats de la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille en mai et juin derniers, confirment également ce manque de volonté politique à l'égard de changements structurels. Bien que certains progrès aient été réalisés dans les négociations du Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base², les accords qui rendraient le Fonds opérationnel et les négociations sur les produits de base individuels ne sont pas encore réalisés. Le refus de certains pays développés de faire des promesses de contribution au deuxième guichet du Fonds commun est une autre manifestation de leur résistance au changement.

10. L'Assemblée générale a fait plusieurs tentatives pour encourager et soutenir le dialogue Nord-Sud. La création du Comité plénier, conformément à la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, est l'une de ces tentatives les plus importantes. Le Comité était chargé de surveiller la mise en œuvre des décisions et des accords auxquels on était déjà parvenu dans les organes pertinents du système des Nations Unies, ainsi que de fournir l'élan politique nécessaire pour résoudre les difficultés rencontrées dans les différentes négociations, afin d'encourager la poursuite du dialogue Nord-Sud. Mais, avant que le Comité n'ait eu la possibilité de résoudre les difficultés dans d'autres instances de négociation, il a rencontré lui-même des difficultés lorsque certains pays développés ont mis en doute son pouvoir de prendre des décisions. Bien qu'à sa dernière session l'Assemblée générale ait été en mesure de régler ce problème après des consultations intensives, les pays développés ont continué de manifester ce manque de volonté politique qui a empêché le Comité de prendre des décisions concrètes et orientées vers l'action. Par exemple, à sa récente session de septembre dernier, le Comité n'a pu parvenir à un accord sur les mesures visant à aider les moins avancés des pays en développement et d'autres pays qui se trouvent dans une situation désavantagée.

11. Ce passé de dialogue continu et d'inaction persistante montre bien que certains pays développés sont résolus à défendre à tout prix le monde inégal. Les pays en

² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

développement, par ailleurs, ont toujours montré leur disposition à entamer des négociations avec le désir sincère de promouvoir une véritable interdépendance, fondée sur le principe des avantages mutuels et de l'égalité souveraine. Mais leur tolérance n'est pas sans limite. Si leur volonté de négocier ne rencontre pas un désir semblable de paix et de justice de la part des pays développés, de nouveaux désordres économiques et conflits politiques seront inévitables, car il ne peut y avoir de coexistence permanente entre la pauvreté et la richesse, la misère et la prospérité ou le développement et le sous-développement.

12. Tant à la sixième Conférence des pays non alignés qu'à la récente réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, les pays en développement ont exprimé leur désir d'entamer une nouvelle série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies, avec la pleine participation de tous les Etats. Il faut souligner, cependant, que le succès de ces négociations dépendra du net engagement, des pays développés en particulier, à se lancer dans d'authentiques négociations dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et selon un calendrier précis. Ce n'est que dans ces conditions que nous pourrions espérer que cette nouvelle série de négociations mondiales contribuera réellement à l'instauration de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit bientôt commencer. Nous espérons sincèrement que la présente session de l'Assemblée générale prendra les premières mesures nécessaires pour permettre à cette nouvelle série de négociations mondiales de débiter sur une base solide.

13. M. KEATING (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, je voudrais remercier le Président du Comité plénier, M. Thorvald Stoltenberg, pour le rapport excellent et détaillé qu'il nous a présenté hier sur le travail du Comité [40e séance]. Je voudrais également remercier M. Stoltenberg des efforts considérables qui ont été les siens lorsqu'il a présidé le Comité, efforts qui ne se sont pas limités à la simple présidence et à diriger nos travaux lorsque le Comité était en session; en effet, il a procédé, entre les réunions, à des négociations fréquentes et étendues avec les différents groupes. Nous pensons que ces consultations ont été extrêmement utiles et qu'elles ont contribué au succès de nos travaux.

14. Jusqu'à présent, nous avons pu entendre dans le débat les déclarations d'un grand nombre de pays qui ont exposé leurs vues sur les problèmes qui se posent à la communauté internationale. Nous avons écouté ces interventions avec un vif intérêt et nous avons prêté une attention particulière aux déclarations du représentant du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le représentant de l'Inde [*ibid.*]; nous nous félicitons du ton qu'il a donné à nos discussions.

15. Nous examinons maintenant la proposition présentée au Comité plénier par le Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les négociations mondiales relatives à la coopération économique internationale pour le développement [A/34/34, troisième partie, annexe I]. La Communauté reconnaît l'importance de cette proposition et elle est prête à

l'examiner d'une manière constructive. Cette proposition constitue une initiative importante destinée à donner un élan à la coopération économique internationale. Nous aimerions que l'Assemblée générale se concentre pour commencer sur l'orientation générale que les négociations pourraient prendre, ainsi que sur les procédures selon lesquelles la proposition pourrait être menée à bonne fin. Il ne serait pas dans l'intérêt de la coopération internationale d'entrer dans une série de négociations à l'échelle mondiale, sans avoir la certitude que nous envisageons tous de le faire dans le même esprit.

16. Pour tirer profit de l'expérience du passé et pour donner un élan plus important aux progrès accomplis dans le domaine de la coopération entre les riches et les pauvres, nous devrions être pleinement conscients des mesures qui ont déjà été prises et qui sont prises actuellement. Le méconnaître signifierait en réalité compliquer le processus de prise de décision et rendre plus difficiles les progrès.

17. Bien que, au cours des années récentes, la coopération internationale n'ait pas été aussi fructueuse que nous l'aurions voulu et qu'elle ait été gênée par la crise économique mondiale et les difficultés pour la surmonter, quelques résultats importants ont été obtenus. On a notamment constaté une expansion remarquable des activités et des ressources des institutions financières internationales, sur le plan tout à la fois régional et mondial. Dans d'autres domaines, des accords ont été réalisés, notamment sur les éléments fondamentaux du Fonds commun; les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT — dont les pays en développement tirent un profit considérable — ont été menées à bonne fin et un programme de travail nouveau a été entrepris sur les problèmes des pays les moins avancés.

18. Cependant, même si des progrès ont été accomplis, la Communauté estime que l'interdépendance croissante des problèmes et des pays exige une approche plus intégrée du fonctionnement général de la coopération économique internationale. L'interdépendance des pays signifie également que tous doivent prendre conscience de leurs responsabilités communes dans l'économie mondiale, et que le sort des plus pauvres d'entre nous doit être notre préoccupation collective.

19. Une telle façon de voir les choses pourrait favoriser des discussions qui dépasseraient le cadre des organisations spécialisées du système international, quelles qu'elles soient. Mais, chacune de ces organisations doit conserver et assumer ses propres responsabilités et les doubles emplois devraient être évités.

20. Si l'on veut avoir des chances véritables de succès, il sera nécessaire de se concentrer sur certains problèmes principaux où des difficultés particulières existent et où nous pensons collectivement qu'un progrès véritable peut être réalisé et doit l'être. Lorsque nous aurons identifié ces sujets, nous devons faire en sorte que là où des organisations compétentes existent déjà, on leur prête l'attention qu'elles méritent; là où il n'y en a pas, nous devrions nous demander comment et où ces questions doivent être réglées au mieux. A notre sens, ces négociations devraient apporter une contribution significative à la mise en œuvre de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

21. Le Comité plénier devrait, par conséquent, se concentrer sur la préparation d'un ordre du jour cohérent et sélectif, tenant compte des points de vue de tous les groupes de pays et ne perdant pas de vue l'idée que des progrès doivent être réalisés dans la coopération économique internationale.

22. Nous considérons que l'amélioration de la situation économique mondiale, qui est aujourd'hui caractérisée par l'inflation, un chômage élevé, un déséquilibre de la balance des paiements et un endettement croissant de nombreux pays en développement, devrait constituer l'objectif essentiel de nos efforts, car cette amélioration faciliterait l'adoption de mesures pour le développement en même temps qu'elle permettrait d'accroître leur incidence. Cependant, la Communauté européenne ne prétend pas que le problème des relations économiques est simplement celui d'une bonne gestion de l'économie du monde. La part et le rôle des pays en développement dans l'économie mondiale doivent être accrus et nous devrions nous efforcer d'instaurer un ordre économique international nouveau et plus juste.

23. La Communauté considère que, parmi les problèmes qui se posent, celui de l'énergie devrait occuper une place importante dans les discussions économiques internationales, et elle se félicite que le Groupe des Soixante-Dix-Sept en ait tenu compte. Mais l'énergie ne doit pas seulement être considérée dans un cadre général. De même que pour les autres domaines où se posent des problèmes importants, qui doivent être envisagés d'une manière globale, nous devons réaliser un bon équilibre dans le domaine de l'énergie, entre l'approche intégrée des négociations mondiales et des problèmes plus spécifiques qui doivent être traités dans d'autres instances. La Communauté a noté et a étudié avec intérêt les propositions faites par le Secrétaire général, M. Waldheim, à de nombreuses occasions dans le passé et notamment au cours de la dernière session du Conseil économique et social. La Communauté a également prêté une oreille attentive aux propositions faites par le Président du Mexique, M. López Portillo, à la présente session de l'Assemblée générale [11e séance], et nous pensons qu'elles doivent faire l'objet d'une étude approfondie.

24. Dans cette déclaration, j'ai donné une idée générale de notre façon de voir les négociations. Cette conception aura besoin d'être élaborée. La Communauté est persuadée que le succès de cette entreprise ne saurait être acquis que si toutes les parties assument leur part de responsabilité et leurs obligations mutuelles, et qu'elles le font en ayant à l'esprit la préoccupation des plus pauvres.

25. La mesure dans laquelle les préoccupations de toutes les parties, y compris celles de la Communauté, auront des suites concrètes lors de la phase préparatoire, déterminera naturellement la question de savoir si des négociations mondiales s'engageront lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1980. La Communauté jouera un rôle actif dans la phase préparatoire et elle a bon espoir que, à la suite de nos efforts communs, la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 pourra entamer une série de négociations utiles.

26. M. CRNOBRNJA (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : Le rapport soumis par le Comité plénier, de

même que la déclaration qu'a faite hier son président, M. Thorvald Stoltenberg, nous ont donné une bonne occasion de revoir le travail effectué par le Comité au cours de l'année écoulée ainsi qu'au cours des années qui ont suivi sa création.

27. Beaucoup d'entre nous ont nourri l'espoir que le Comité donnerait l'élan nécessaire pour que les négociations relatives à la coopération économique internationale soient couronnées de succès. Cependant, comme par le passé, il a été prouvé que les différentes formes d'organisations ne sauraient remplacer une politique. A cet égard, qu'il me soit permis de citer ce que M. Stoltenberg a dit hier :

“A la fin de la session [du Comité plénier], j'ai fait observer qu'à mon avis il n'était pas dans notre intérêt – c'est-à-dire dans notre intérêt à tous, pays développés aussi bien que pays en développement – de jouer avec les mots d'une façon telle que le monde aurait l'impression que tout va bien, que des progrès ont été faits, que des accords ont été réalisés, alors que, de toute évidence, il y a eu, en fait, de grandes divergences de vues. J'ai pensé, et je crois que le Comité était d'accord, qu'il vaudrait mieux reconnaître – cela serait plus efficace – que nous avons des avis bien différents et le dire au monde entier.” [40e séance, par. 21.]

Ces résultats des travaux du Comité et l'absence de tout progrès dans les négociations menées par les organes des Nations Unies, montrent que les négociations économiques internationales sont entrées dans une impasse. Cependant, la vie n'est pas non plus un lit de roses pour d'autres organes économiques régionaux plus ou moins importants, qui travaillent en dehors du cadre des Nations Unies. Cela montre qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des solutions efficaces, durables et stables aux problèmes économiques dans le cas d'une région ou d'une sous-région – quel que soit le nom qu'on leur donne. Il est évident que nous dépendons de plus en plus les uns des autres.

28. Compte tenu des caractéristiques propres à notre époque et des tâches que nous sommes chargés d'exécuter conjointement dans le cadre des Nations Unies, ma délégation estime que ces tâches sont spécifiques et ne pourraient être comparées aux situations qui ont existé antérieurement. En conséquence, nous pensons que le point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui revêt une importance exceptionnelle.

29. J'ai déjà eu l'occasion de souligner que l'interdépendance économique mutuelle ne fait que croître. Cependant, l'interdépendance présente divers aspects. Nous avons tous conscience qu'elle peut avoir des conséquences négatives ou positives, qui peuvent être utiles à certains pays et nuisibles à d'autres. En dépit des points de vue différents qui ont été exprimés, l'interdépendance est à l'heure actuelle plus universelle que jamais.

30. Nous reconnaissons que l'interdépendance existe et qu'elle ne cesse de croître, proportionnellement et en rapport direct avec la croissance des richesses matérielles et des valeurs spirituelles du monde. Notre époque se caractérise par des changements économiques et sociaux profonds qui affectent le degré d'interdépendance. Dans certains cas, ces changements, s'ils sont ignorés, peuvent avoir des conséquences négatives sur les relations internationales. Toutefois, à long terme, l'évolution confirmera,

tôt ou tard, que les exigences de la coopération rendent inévitable la normalisation des relations entre tous les Etats — ce que la pratique a encore prouvé.

31. Par interdépendance, nous entendons que chaque Etat Membre de l'Organisation mondiale, en tant qu'Etat souverain, doit être en mesure de décider librement de toutes les formes que doit prendre son association économique internationale, d'évaluer librement, et sans pression extérieure, la politique économique lui convenant le mieux, et de choisir librement et en toute autonomie les voies de son propre développement économique et social. Assurément, ce développement et les liens avec le monde extérieur ne doivent pas porter tort aux autres pays. Nous ne croyons pas que l'indépendance est incompatible avec l'interdépendance, à condition que l'interdépendance se fonde sur l'égalité. Seule cette sorte d'interdépendance favorisera la paix et le progrès.

32. Une autre caractéristique du monde d'aujourd'hui est le fait que le monde n'a jamais connu antérieurement une telle variété de systèmes sociaux qui connaissent eux-mêmes de nombreuses différences dans les niveaux de développement. Cependant, en dépit de tout cela, nous pouvons dire que ces différences n'ont pas diminué mais que, au contraire, elles ont accru le besoin d'une coopération dans la diversité. L'apparition tardive, par exemple, des pays en développement sur la scène internationale illustre ce que je viens de dire.

33. Je voudrais m'arrêter également sur la question de l'existence d'une évaluation, quelque peu périmée et souvent unilatérale, de la situation économique mondiale. J'ai écouté attentivement les déclarations faites à cet égard. Je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas eu une seule déclaration dans laquelle on ne pourrait trouver un point positif, satisfaisant et même plus ou moins acceptable pour tous. Hélas, l'élément dominant a trait à ce qui est le moins acceptable pour tous. Que cela nous plaise ou non, toute déclaration ou toute proposition faite ici, et que l'on sait inacceptable pour les pays en développement, ne tient pas compte de la gravité des questions. De plus, je voudrais dire qu'il est impossible de mener à bien des négociations si, au lieu de propositions concrètes, nous suivons le dicton yougoslave d'après lequel : "Je vois une paille dans l'œil de mon voisin, mais je ne vois pas la poutre qui est dans le mien". Toute négociation peut être couronnée de succès si une volonté politique existe et si les droits et les responsabilités des négociateurs sont bien compris. Au cours des négociations, il est important que tous les participants y trouvent leur compte sans perdre de vue le fait que le développement accéléré des pays en développement est indispensable et sert les intérêts de tous les pays. Ce sont là quelques-unes des conditions préalables qui permettront aux négociations à venir d'être couronnées de succès.

34. Je tiens à dire également que les méthodes de pression dans les négociations sont inacceptables. Une politique moderne clairvoyante sera d'autant plus fructueuse qu'elle ne sera pas imposée, mais volontairement acceptée. Mon pays, quant à lui, ne pourra accepter — mais sans exception aucune — que les obligations internationales qui répondent, d'après une analyse autonome, à ses propres intérêts, à condition bien entendu qu'elles ne portent pas préjudice aux autres pays. C'est là que résident, en fait, les

fondements de la politique de non-alignement de mon pays. Je pense que l'on peut tirer une leçon politique et historique du fait que tant de nouveaux Etats ont volontairement choisi depuis deux décennies une politique de non-alignement. Ce phénomène en soi est extrêmement important, car il reflète les aspirations de l'humanité et son désir de vivre dans la liberté.

35. Les relations économiques entre les pays en développement et les pays développés sont de toute évidence au cœur du problème que nous examinons aujourd'hui. Il va sans dire que les pays en développement doivent, dans leur propre intérêt, déployer tous les efforts possibles pour favoriser une coopération mutuelle beaucoup plus large et beaucoup mieux organisée.

36. Les relations entre les pays développés et les pays en développement sont fréquemment qualifiées, d'une manière par trop simpliste, de relations ou dialogue Nord-Sud. Il est évident, cependant, que des négociations mondiales véritables exigent une nouvelle approche universelle et que tous les pays développés devraient, dans ces négociations, assumer leur part de responsabilités, comme on s'y attend à juste titre. L'Organisation des Nations Unies constitue l'instance la plus appropriée pour entamer ces négociations. Cela dit, je n'entends pas sous-estimer la contribution aux négociations mondiales que peuvent représenter diverses formes de coopération régionale ou sous-régionale, que ce soit dans le cadre des Nations Unies ou en dehors de ce cadre. Nous pensons que seule cette approche universelle des négociations peut assurer le développement rapide des pays en développement et, par ailleurs, aboutir à des relations de plus en plus harmonieuses dans le monde en général.

37. L'acuité du problème du développement des pays en développement et des autres problèmes auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face, plus que jamais auparavant, a donné lieu à une multitude de suggestions et d'idées en vue de les résoudre. C'est pourquoi je pense qu'il serait utile d'analyser ces nombreuses propositions, d'une manière réaliste et objective, et de mettre en relief celles qui pourraient au mieux aboutir à l'instauration de relations économiques plus équitables dans le monde. Cela ne peut se faire, bien entendu, que par un dialogue ouvert et démocratique, et il n'y a pas de meilleure instance que l'Organisation des Nations Unies pour favoriser ce dialogue. J'estime, par conséquent, que tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, s'efforcent de passer outre aux Nations Unies commettent une grave erreur.

38. On a beaucoup parlé de l'état actuel des relations économiques internationales. La grande majorité des orateurs ont souligné la gravité de la situation. Certains ont parlé de crise, d'autres de difficultés. Certains représentants n'ont pas beaucoup parlé des difficultés que connaissent leurs propres pays, mais se sont étendus, en revanche, sur les difficultés des autres. Quoi qu'il en soit, notre époque est en proie à des difficultés qui risquent de s'aggraver davantage et d'entraîner des conséquences politiques graves.

39. C'est pleinement conscients de la gravité de cette situation que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, au cours de leur récente conférence à La Havane, ont pensé que la tenue de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le

développement pourrait permettre de sortir de l'impasse actuelle où se trouvent les négociations [A/34/542, *annexe, sect. VI B, résolution 9*]. Comme je l'ai dit auparavant, ma délégation attache une importance considérable à cette proposition, car le succès de ces négociations pourrait avoir de vastes avantages économiques et politiques. En outre, cela contribuerait à une meilleure compréhension mutuelle et à une plus grande confiance, ce dont on a tant besoin pour résoudre d'autres problèmes urgents, tels que le désarmement. En d'autres termes, le succès de ces négociations serait le succès de la détente. Comme nous le savons fort bien, les divers domaines de la vie internationale et de la coopération connaissent aujourd'hui une telle interdépendance que le monde a également besoin d'une détente économique comme une nécessité préalable à une coexistence pacifique et active. Par conséquent, les négociations mondiales pourraient également s'intituler négociations sur la détente économique. Cela dit, je tiens à souligner le fait que les changements structurels et la solution d'autres problèmes peuvent aboutir à une véritable détente économique.

40. Les idées, les suggestions et les propositions émanant du débat actuel pourraient permettre de créer un meilleur climat pour ces négociations. Le débat devrait contribuer à la solution de problèmes en suspens. A cet égard, il est d'une importance capitale de voir dans quelle mesure les pays grands et riches, qui ont un rôle important à jouer à cet égard, sont disposés à faire preuve de volonté politique.

41. Nous pensons que les négociations mondiales devraient comprendre l'examen des questions économiques, que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a déjà abordées au Comité plénier. Si les négociations mondiales ne produisent pas de résultats concrets, je crains qu'elles ne soient alors une perte de temps. Ces négociations ne devraient pas servir simplement de forum politique, où l'on établirait un cadre et des directives pour de nouvelles négociations, car tout cela existe déjà. En fait, le dialogue se poursuit depuis 20 ans. Nous avons d'ailleurs tenu deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la sixième et la septième, où un consensus politique et l'établissement d'un cadre pour de nouvelles mesures ont été réalisés. Comme un grand nombre de mes collègues l'ont déjà souligné au cours du présent débat, il est temps de passer des paroles aux actes. A cet égard, ma délégation partage pleinement l'opinion exprimée hier par le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept, notre collègue et ami M. K. R. Narayanan, représentant de l'Inde, qui a déclaré :

“Nous voulons qu'il soit bien clair que cela ne doit pas être une répétition de la Conférence sur la coopération économique internationale, qui a eu lieu à Paris.”
[40e séance, par. 48.]

42. Nous pensons qu'aucune question concernant les négociations mondiales ne devrait être subordonnée à une autre question. Nous estimons que toutes les questions devraient être traitées conjointement. Une approche simultanée est importante, car elle permet de se faire aisément une idée plus précise de l'état général des négociations.

43. En ce qui concerne les préparatifs ayant trait aux négociations, ils devront se faire tant au niveau national qu'international. Il est particulièrement important que tous les participants prennent une part active aux négociations.

Ils devraient également proposer diverses mesures concrètes pouvant servir de base à une synthèse commune. Le Comité plénier devrait être l'instance responsable des préparatifs, comme cela a été suggéré par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

44. Etant donné l'importance des négociations mondiales, nous estimons que ni leur préparation ni les négociations elles-mêmes ne devraient faire partie de ce qu'on appelle les activités normales des Nations Unies. Nous pensons qu'il faudrait leur donner la priorité dans la période à venir et que les autres programmes des Nations Unies devraient être adaptés en conséquence.

45. Les travaux du Comité devraient être organisés de telle manière qu'il soit possible d'achever tous les préparatifs nécessaires de façon que la session extraordinaire de l'Assemblée générale puisse avoir lieu à une date raisonnable l'année prochaine. Le Comité pourrait créer, conformément à son mandat, le nombre voulu de groupes de travail. La préparation des négociations mondiales pourrait être, en fait, un processus continu. Nous pensons que la première session du Comité devrait avoir lieu aussitôt que possible.

46. Etant donné que la nouvelle stratégie internationale du développement doit également être adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, il faut accélérer la mise au point de la stratégie, d'autant plus que ces deux entreprises sont liées et complémentaires.

47. En prenant l'initiative des négociations mondiales, les pays non alignés ont prouvé une fois de plus qu'ils jouent un rôle constructif dans les relations internationales.

48. Fort heureusement, on n'a soulevé jusqu'à présent aucune objection sérieuse. Cela ne signifie pas que cette proposition plaît à tout le monde. Cependant, il est évident que la grande majorité des pays sont partisans des négociations. Au cours des discussions officieuses qui ont eu lieu ici, quelques collègues m'ont posé des questions quant au fond et à l'objectif de ces négociations. Il est aisé de répondre à ces questions. Le but des négociations devrait être l'établissement de relations économiques internationales plus équitables, des relations favorisant les intérêts de l'humanité, prise dans son ensemble, et renforçant la paix et la solidarité dans le monde. Les principaux sujets qui doivent être discutés sont déjà plus ou moins connus.

49. Avant de terminer, je voudrais souligner une fois de plus que ma délégation est profondément convaincue que les relations économiques internationales ne peuvent être améliorées que par un dialogue ouvert, auquel tous les pays participeront et où ils manifesteront la volonté politique voulue. Cela mènera le monde, quoique graduellement, vers des relations toujours plus équitables.

50. A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler qu'il fut un temps où — il y a, disons, 50, 40 ou même 30 ans — lorsqu'on parlait de l'écroulement du colonialisme, cela semblait à beaucoup une utopie, comme l'un de nos collègues l'a dit si éloquemment l'autre jour en Deuxième Commission. Le nouvel ordre économique international peut paraître à certains, aujourd'hui, une utopie. Mais c'est un fait que de nouvelles relations apparaissent. Les nouvelles relations devraient être plus justes que les anciennes et devraient mener à une plus grande prospérité pour tous.

51. M. MESTIRI (Tunisie) : Il y a une année aujourd'hui, exactement jour pour jour, que par sa résolution 33/2 l'Assemblée générale devait, en examinant le rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, redéfinir le mandat de ce comité, en lui reconnaissant le rôle d'instance de négociation pour relancer le dialogue Nord-Sud en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.

52. Une année s'est écoulée, une année au cours de laquelle nous aurions souhaité voir se réaliser des progrès substantiels dans les négociations économiques internationales; une année au cours de laquelle nous avons espéré franchir d'importantes étapes dans l'édification d'un ordre économique nouveau, fondé sur l'équité, la justice et l'égalité souveraine. Or, et comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, "L'année écoulée a été une année d'incertitude, de tensions et de conflit." [Voir A/34/1, sect. I.]

53. Cela est certainement vrai en matière de négociations économiques internationales où, comme l'a si bien dit le 1er octobre M. Dadzie, directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, dans sa déclaration devant la Deuxième Commission "le dialogue Nord-Sud est au point mort et les progrès qui ont pu être enregistrés restent limités et fragmentés"³.

54. Certes, le Comité plénier dont nous examinons aujourd'hui le rapport, dans le cadre du point 55 a de l'ordre du jour, a pu, grâce à la détermination et à l'habileté de son président, M. Stoltenberg, réaliser des progrès dans certains domaines tels que les transferts des ressources réelles aux pays en développement ou les problèmes alimentaires mondiaux et le développement agricole. Il n'en demeure pas moins, cependant, que la volonté d'aller plus de l'avant et d'atteindre des objectifs plus ambitieux s'est heurtée à la résistance au changement de la part de plusieurs pays industrialisés, et pas des moindres.

55. Face à cette attitude décourageante, les pays en développement, faut-il le rappeler, n'ont pas baissé les bras et, faisant en quelque sorte contre mauvaise fortune bon cœur, ont fait preuve d'imagination créatrice dans une ultime tentative de sortir le dialogue Nord-Sud de son impasse, en proposant d'engager une série de négociations mondiales.

56. C'est un lieu commun d'affirmer que les relations économiques internationales sont caractérisées par une domination du Sud sous-développé et appauvri par le Nord industrialisé et nanti. Cette sujétion des pays en développement se traduit par l'existence et le maintien de relations de dépendance vis-à-vis du monde industrialisé, relations fondées sur l'injustice, la domination et l'exploitation.

57. Les frères économies des pays en développement continuent, de surcroît, de souffrir des influences néfastes des crises cycliques où se débattent les pays industrialisés, crises se traduisant par un ralentissement de la croissance, un chômage persistant et une inflation galopante.

58. Aux appels réitérés lancés par le monde en développement pour l'introduction des changements nécessaires visant à une restructuration fondamentale des relations économiques internationales, conformément aux objectifs du nouvel ordre économique international, les pays industrialisés, à quelques exceptions près, sont restés insensibles.

59. Est-il besoin de rappeler ici l'attitude négative des principaux pays industrialisés dans les négociations économiques internationales, depuis la sixième session extraordinaire jusqu'à ce jour ?

60. Les conférences et réunions se succèdent, débattent, négocient pour, en fin de compte, soit adopter après d'interminables séances des textes de consensus à peu près vides de tout contenu substantiel, soit simplement constater l'énorme fossé qui sépare des positions figées et rigides que ni la patience d'un président, ni la "bonne volonté" déclarée des uns et des autres n'arrivent à rapprocher.

61. Le Comité plénier n'a malheureusement pas échappé, la plupart du temps, à ce processus générateur de frustration et même d'amertume.

62. Au cours des trois sessions qu'il a tenues, le Comité plénier a certes réussi à adopter quelques conclusions convenues sur la question du transfert des ressources et sur les problèmes alimentaires et le développement agricole. Ces résultats avaient été considérés comme encourageants et méritaient certainement d'être suivis de progrès plus importants dans d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Comité.

63. Or, le refus des principaux pays développés de permettre au Comité plénier de réaliser des progrès sur la question de l'industrialisation, progrès qui auraient permis d'ouvrir de nouveaux horizons à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à New Delhi au début de 1980, a constitué pour les pays en développement une grande déception; déception notamment, face au refus de plusieurs de nos partenaires de se départir de leurs attitudes traditionnelles sur la réalisation des objectifs de la Conférence de Lima⁴, ainsi que sur le redéploiement industriel au profit des pays en développement, sur le transfert de la technologie, l'accès aux marchés, sur la réglementation et le contrôle des aspects négatifs et nuisibles des activités des sociétés transnationales, sur l'élimination des pratiques commerciales restrictives, etc.

64. Une même attitude négative s'est manifestée lors de l'examen des projets de résolution sur les catégories spéciales de pays en développement, dont les difficultés accrues auraient dû amener la communauté internationale à prendre des mesures particulières en leur faveur.

65. Ainsi donc, les pays en développement se heurtent de plus en plus et d'une manière continue dans leur volonté de résoudre, par le dialogue et par la concertation, les problèmes qui se posent à eux en matière de développement, de financement, de commerce, de produits de base, de technologie; nos pays se heurtent donc à une résistance subtile certes, mais déterminée et contraire à tout changement.

³ Voir document A/C.2/34/4, p. 8. Ce document contient le texte complet de la déclaration qui apparaît sous forme résumée dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Deuxième Commission, 4e séance, par. 20 à 34, et ibid., Deuxième Commission, Fascicule de session, rectificatif.*

⁴ Deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975.

66. L'observateur le plus optimiste ne peut que s'inquiéter face à la situation plutôt sombre et même assez démoralisante qui marque aujourd'hui plus que jamais auparavant les relations économiques internationales, caractérisées par un échange inégal, une détérioration des termes de l'échange, un protectionnisme étouffant, une détérioration croissante du système monétaire international, une inflation galopante et un endettement excessif des pays en développement.

67. Il ne s'agit pas pour nous de lancer des accusations ou de dénoncer qui que ce soit, car il nous appartient à tous, quel que soit notre niveau de développement ou notre système économique et social, quel que soit le degré de notre responsabilité dans le maintien du "désordre" actuel, d'agir de concert et de faire preuve de bonne volonté et de détermination pour répondre à l'appel lancé, de cette même tribune, par le président López Portillo, du Mexique, afin d'"être les protagonistes du changement et [de] le diriger [et non] les spectateurs passifs et en devenir les victimes" [11e séance, par. 8].

68. Au cours des dernières années, le besoin s'est fait ressentir d'une façon pressante d'engager un dialogue Nord-Sud substantiel et global, qui couvrirait les problèmes fondamentaux et urgents qui entravent le développement et le renforcement des relations économiques internationales sur une base plus juste et plus équitable.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) prend la présidence.

69. Conscients de l'ampleur de la crise qui secoue l'économie mondiale et de la nécessité d'y faire face par des remèdes qui tiennent compte aussi bien de l'interdépendance des nations que de l'interdépendance des problèmes, les pays en développement ont fait preuve, tant à la sixième Conférence des non-alignés à La Havane et au Groupe des Soixante-Dix-Sept d'abord, qu'au Comité plénier ensuite, d'un sens aigu de responsabilité et de discernement en proposant d'engager des négociations globales et approfondies sur les problèmes les plus pressants et les plus cruciaux qui se posent à la communauté mondiale en matière de relations économiques internationales.

70. Tenant pleinement compte des expériences du passé, aussi bien dans leurs succès relatifs que dans leurs échecs, s'efforçant de faire preuve de réalisme dans les ambitions et de sobriété dans les moyens, les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont fait des propositions précises pour sortir les négociations économiques internationales de l'impasse et de l'immobilisme, des propositions claires qui tracent un cadre et une procédure, un cadre qui nous réunit tous et une procédure qui nous permet de nous préparer et d'assurer toutes les conditions de succès d'un dialogue global que nous voulons fructueux et constructif.

71. Loin de nous, pays en développement, la prétention de résoudre comme par enchantement, à l'issue de cette série de négociations mondiales, l'ensemble des problèmes qui se posent à la communauté internationale en matière de relations économiques internationales.

72. Ce que nous préconisons, ce que nous demandons à l'Assemblée générale c'est : premièrement, d'engager une

phase de préparation minutieuse pour déterminer la nature, la portée et l'impact des différentes questions à inclure dans le cadre des négociations mondiales proposées. En effet, notre aptitude à définir clairement le problème nous permettra de le résoudre en partie. Cela nous permettrait d'éviter les obstacles et les difficultés de procédure, qui ont tellement gêné d'autres conférences internationales, et de définir les sujets spécifiques sur lesquels porteront les négociations. Ce travail exploratoire et préparatoire doit être confié au Comité plénier qui s'est avéré un instrument souple, pratique et même efficace lorsque la volonté politique n'a pas fait défaut, en tout cas une bonne instance de négociations.

73. Deuxièmement, nous demandons d'appliquer le principe de l'universalité, c'est-à-dire de la participation, tant au niveau de la phase préparatoire que lors des négociations proprement dites, de tous les États sur une base d'égalité à ces négociations. Faudrait-il rappeler à cet égard que l'absence d'universalité a été incontestablement l'une des raisons qui a rendu aléatoires les travaux de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale ?

74. Troisièmement, nous demandons d'inclure dans ces négociations, comme le mentionne expressément le projet de résolution présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les problèmes monétaires et financiers.

75. Quatrièmement, il faut veiller scrupuleusement à ce qu'il y ait une simultanéité, aussi bien dans le déroulement des négociations sur les différents points de l'ordre du jour que dans les progrès et les résultats attendus de ces négociations. L'approche étant globale, les progrès et les résultats sur les différentes questions doivent être liés.

76. Cinquièmement, il faut éviter que les négociations mondiales n'entravent, de quelque manière que ce soit, le déroulement des importantes négociations qui se tiennent dans d'autres forums des Nations Unies, comme le spécifie clairement le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution soumis à l'annexe I au rapport du Comité plénier [voir A/34/34, troisième partie].

77. Nous avons noté avec grande satisfaction l'appui qui a été apporté, au cours du débat général et du haut de cette tribune, à la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept, d'engager des négociations mondiales par les ministres des affaires étrangères de plusieurs pays développés. Nous pensons que le moment est venu pour l'Assemblée générale de décider, sans plus tarder, le lancement de ces négociations que nous souhaitons mondiales et orientées vers l'action.

78. Nous avons accepté, à la clôture de la dernière session du Comité plénier, et à la demande expresse des pays industrialisés, de renvoyer l'examen de notre proposition à l'actuelle session de l'Assemblée générale. Nous espérons que le temps de réflexion ainsi imparti a permis à ceux qui éprouaient certaines réticences et hésitations de se rendre compte de l'importance et de l'intérêt de l'offre qui leur est faite.

79. La Tunisie a toujours cru aux vertus du dialogue et de la concertation. Nous n'avons jamais voulu croire que les arguments développés par nos partenaires du monde industrialisé sur l'interdépendance des nations n'étaient que des

slogans. Nous avons toujours refusé d'imaginer que leurs déclarations sur la globalité des problèmes économiques et leur interrelation n'étaient que simples discours de compassion à l'égard des problèmes graves où se débattent les pays en développement.

80. Le moment est donc venu et l'occasion est certainement propice de s'engager dans la voie des négociations constructives devant en dernière analyse, nécessairement, nous conduire en commun et dans l'interdépendance réelle et librement assumée vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

81. M. CEESAY (Gambie) [*interprétation de l'anglais*] : La Gambie est l'un des plus petits pays Membres de cette organisation. C'est également un des pays du monde qui a le moins de ressources naturelles. De plus, il se trouve dans la sous-région sahélienne de l'Afrique occidentale où, au cours de la dernière décennie, une sécheresse permanente et une instabilité climatique néfaste ont provoqué de lourdes pertes en vies humaines et ont rendu difficiles les conditions de vie en général.

82. Cependant, comme tout autre peuple, le peuple gambien aspire à un mode de vie sain, décent et respectable. C'est ce qui nous amène à une confrontation directe avec les dures — et, pour les petits pays pauvres, déroutantes — réalités économiques de l'époque moderne. Voilà la première raison pour laquelle nous manifestons un intérêt véritable pour les relations économiques internationales et pour la coopération internationale pour le développement. Il s'agit pour nous d'une question de survie et de dignité.

83. Qu'il me soit permis dès l'abord de répéter que nous ne souhaitons pas et que nous n'attendons pas de la communauté internationale et des institutions étrangères qu'elles résolvent nos problèmes pour nous, aussi insurmontables qu'ils puissent paraître. Lorsque nous avons accédé à l'indépendance, il y a moins de 15 ans, nous avons immédiatement accepté les lourdes responsabilités qui vont de pair avec la souveraineté et nous avons commencé à faire face à ces responsabilités, à savoir l'amélioration du niveau de vie et le bien-être social de tous les Gambiens. Au moment où nous avons célébré le dixième anniversaire de notre nation, la production agricole, qui est l'épine dorsale de notre économie, avait augmenté de plus de 100 p. 100. Les services sanitaires et les installations médicales ont augmenté aujourd'hui, par rapport à cette époque, de 150 p. 100, les institutions scolaires voient leurs effectifs augmenter dans une proportion similaire, et, à la fin de 1973, les institutions financières internationales ont considéré que nos réserves en devises étrangères et notre balance des paiements se trouvaient dans une situation extrêmement saine.

84. Au niveau international, nous avons travaillé en très étroite collaboration avec tous nos voisins pour créer des organisations sous-régionales, telles que l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie, le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'un nombre important d'accords économiques bilatéraux avec tous les Etats voisins dans la sous-région.

85. Si j'ai parlé des efforts que nous continuons de faire ainsi que des résultats que nous avons déjà obtenus, c'est pour souligner que notre tendance naturelle, en tant que peuple, et notre politique, en tant que gouvernement, doivent être avant tout d'autosuffisance.

86. Nous déployons des efforts ardu pour atteindre l'autodéveloppement, même si une large majorité de notre population se trouve parmi les 800 millions d'êtres humains qui, d'après les statistiques de la Banque mondiale, sont en dessous de la limite de la pauvreté absolue. Cela nous a amenés à prendre de plus en plus conscience que les problèmes économiques et de développement font partie du schéma général de la crise économique mondiale. Et, tout en faisant face aux problèmes que nous rencontrons chez nous, nous devons également nous joindre à tous les membres de la communauté internationale dans un effort commun pour surmonter ce qui, pour nous, est une crise grave.

87. C'est pourquoi nous voulons nous faire l'écho de l'appel lancé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, suivant l'orientation donnée par la sixième Conférence des pays non alignés, pour une nouvelle initiative et un nouvel élan en vue d'une reprise de négociations mondiales visant à l'instauration du nouvel ordre économique international que nous attendons.

88. Nous sommes heureux des initiatives et des progrès enregistrés dans les différentes instances des négociations internationales, telles que les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenues au Siège en 1974 et en 1975, la quatrième et la cinquième session de la CNUCED, tenue respectivement à Nairobi en 1976 et à Manille en 1979, et la Conférence sur la coopération économique internationale, qui s'est tenue à Paris il y a trois ans. Malgré tous ces efforts appartenant au passé, il y a, à la présente session de l'Assemblée générale, un consensus selon lequel la coopération internationale pour le progrès économique et le développement, même là où elle a déjà commencé, en est arrivée au point mort. Nous, pays en développement dans le système international, peut-être parce que nous en ressentons davantage les conséquences néfastes, sommes prêts, et même tout à fait désireux, de discuter de ces problèmes. En tant que groupe, nous avons continué de préconiser le dialogue. Malheureusement, l'esprit de conciliation et de compréhension mutuelles qui règne au sein de notre groupe ne semble pas exister au sein du groupe des pays industrialisés.

89. A la Deuxième Commission, où j'ai l'honneur de représenter mon pays, j'ai entendu les représentants de certains pays industrialisés tenter d'expliquer pourquoi leurs pays et leurs gouvernements ne sont pas disposés à se joindre à des efforts internationaux pour surmonter la crise économique mondiale. Certains de ces représentants ont indiqué que leurs pays étaient trop préoccupés par des problèmes économiques internes aigus pour pouvoir prêter une quelconque attention à ce qu'ils considèrent être des problèmes extérieurs. Notre réponse à cela est simple. Une partie considérable des causes de leurs problèmes économiques internes est due à des facteurs extérieurs. Il s'ensuit que, pour résoudre leurs problèmes internes, ces pays devront abandonner toute politique protectionniste et isolationniste. L'origine même de leurs problèmes internes

se trouve à l'intérieur du système économique international, et c'est là qu'il conviendrait de commencer toute tentative en vue de remédier à la situation.

90. Certains sous-groupes du monde industrialisé ont avancé des raisons de principe et des raisons historiques pour justifier leur manque d'enthousiasme à se joindre aux efforts internationaux pour résoudre la crise. Ils se considèrent comme non responsables des causes historiques de la crise et, par conséquent, n'avoient qu'un intérêt tout à fait secondaire dans la recherche d'une solution. Cette position nous rappelle tout à fait celle du médecin qui refuserait de soigner la victime d'un accident dont il n'est pas responsable.

91. Nous ne pouvons manquer de nous poser des questions en examinant l'attitude des pays développés, qui refusent d'entamer des négociations mondiales sérieuses et orientées vers l'action. Nous reconnaissons qu'ils ont atteint des niveaux de vie très élevés et qu'ils bénéficient de meilleurs services sociaux, mais, selon notre expérience personnelle et si nous voulons en croire les déclarations officielles de leurs gouvernements, l'état actuel de leur économie, tant individuellement que collectivement, leur donne de nombreux motifs de préoccupation.

92. Nous nous posons encore plus de questions lorsque nous constatons que nous, pays en développement — à l'égard desquels se manifeste une réticence à négocier —, sommes capables d'apporter une contribution précieuse et même décisive à la solution progressive et appropriée de la crise économique mondiale. Nous disposons du matériel de base, des ressources humaines et morales que nous pouvons et voulons mettre au service de notre cause commune. Nous espérons vivement que la discussion actuelle constituera une étape positive dans les efforts que nous poursuivons depuis si longtemps. La décision adoptée par le Comité plénier à sa troisième session et visant à reconnaître la gravité, la logique et la morale de la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tendant à tenir des négociations mondiales, était un signe encourageant. Nous renouvelons notre plein appui au document présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, le 13 septembre dernier, lors de la troisième session du Comité plénier [A/34/34, troisième partie, annexe I].

93. Les résultats substantiels de la première Convention de Lomé et ceux moins substantiels, quoique significatifs, de la deuxième Conférence de Lomé, de même que certaines des décisions adoptées à la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille, et la tendance récente introduite par les gouvernements scandinaves et suivie par certains gouvernements occidentaux à annuler la dette des pays les moins avancés et des pays les plus sérieusement touchés constituent des signes encourageants pour ceux d'entre nous qui appartenons à cette catégorie de pays. Par conséquent, il est facile d'imaginer la déception que nous a causée l'échec de la troisième session du Comité plénier qui n'a pas réussi à approuver les textes figurant aux annexes IV, V et VII du document que je viens de mentionner. D'une manière plus spécifique, il est fait appel, dans ces annexes, à la communauté internationale pour qu'elle accorde une attention particulière à l'assistance d'urgence en faveur des pays en développement les moins avancés, des pays les plus sérieusement touchés et des pays sans littoral.

94. Nous espérons ardemment que la trente-quatrième session de l'Assemblée générale réexaminera et renversera la décision du Comité plénier sur ces propositions. Celles-ci sont d'une particulière importance pour la délégation gambienne, qui représente un petit pays qui, non seulement fait partie de la catégorie des pays les moins avancés et de celle des pays les plus sérieusement touchés, mais qui appartient également à la région du Sahel, en Afrique occidentale, qui souffre de conditions climatiques défavorables. Les caprices du climat, la crise de l'énergie et le système économique international injuste ont contribué à priver les peuples des pays les moins avancés, des pays les plus sérieusement touchés et des pays sujets aux catastrophes naturelles non seulement des moyens d'existence les plus élémentaires, mais également d'un avenir qui en vaille la peine.

95. Cela revient à dire que des facteurs purement extérieurs se sont unis, par un hasard malheureux, pour priver nos populations de leur droit de l'homme le plus essentiel et le plus précieux, c'est-à-dire leur droit à une vie saine et bien remplie dans des conditions décentes et honnêtes. Le peuple et le Gouvernement gambiens sont toujours réconfortés lorsqu'il est fait appel au respect des principes et de la pratique des droits de l'homme. C'est notre conviction — renforcée par l'expérience — que l'être humain ne peut jouir de la plénitude de ses droits que dans la mesure où ils n'empiètent pas sur ceux de ses semblables.

96. Qu'il me soit permis de redire notre conviction, fondée sur une expérience de dure réalité, que s'il existe un droit plus primordial que tous les autres c'est bien le droit à disposer des moyens de vivre une existence saine et honorable. Aucun droit constitutionnel, aucun système juridique, même équitable, n'est en mesure de nourrir ceux qui meurent de faim ou de dispenser des soins de santé aux malades.

97. Nous implorons nos nombreux amis de la communauté internationale de prendre connaissance de ces dures réalités, et de collaborer avec nous dans les efforts visant à les surmonter, dans le cadre des négociations proposées et par d'autres moyens encore.

98. Au fil des années, depuis que nous avons obtenu l'indépendance et, grâce à la nature tolérante de nos dirigeants et à la générosité de notre peuple, nous avons pu assez facilement conserver une forme de gouvernement démocratique, libre, et ouverte à la participation de tous. Mais, il nous a été beaucoup moins facile de conserver un taux de croissance stable, de dispenser des soins médicaux adéquats et de fournir un niveau de vie respectable à tous nos citoyens. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, nous pensons que ce sont là les droits essentiels auxquels nous aspirons en tant que peuple. Nos amis du monde industrialisé, qui nous encouragent tant à promouvoir les droits de l'homme dans les domaines civil et politique, seraient-ils disposés à faire davantage et à nous accorder un encouragement matériel qui nous permettrait de promouvoir les droits de l'homme dans les domaines économique et social et dans celui du développement ?

99. Nous pensons que cela est possible grâce à un changement d'attitude positif en faveur d'une volonté à participer à de sérieuses négociations, avec nous et avec tous les autres pays qui partagent notre sort.

100. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais faire les observations suivantes à l'attention de l'Assemblée générale. Tout d'abord, je voudrais m'associer pleinement à ce que le président en exercice au début de cette séance a dit ce matin à l'Assemblée au sujet du retard avec lequel commencent nos réunions.

101. Je sais qu'on ne doit pas faire d'appels répétés, mais je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le problème spécial auquel le Bureau et l'Assemblée doivent faire face lorsque nous organisons nos réunions.

102. Ce matin, la réunion a commencé avec 25 minutes de retard, et cela pour deux raisons. D'abord par l'absence de quorum, et ensuite parce que, sur les cinq orateurs qui devaient prendre la parole, quatre étaient absents au moment où ils étaient supposés s'adresser à l'Assemblée. Ce genre de situation provoque d'énormes problèmes sur le plan de l'organisation des réunions. Cette année, l'Assemblée générale doit examiner en séance plénière un grand nombre de points. En fait, il est exact de dire que nous sommes censés tenir des séances plénières presque tous les jours sur des points précis.

103. Afin de faire face à ce lourd programme de travail, les réunions doivent être organisées à l'avance et une planification adéquate doit être faite. Si, pour une raison ou pour une autre, nous sommes obligés de commencer nos réunions avec retard, nous sommes forcément obligés de les terminer avec retard, et quelquefois plus tardivement que cela n'était prévu, empiétant ainsi sur le temps imparti à l'étude d'autres questions.

104. C'est pour ces raisons que je désire à nouveau lancer un appel solennel à tous les membres de l'Assemblée, pour les prier de respecter strictement la décision que l'Assemblée générale elle-même – dans sa sagesse – avait prise au début même de notre session.

105. La deuxième observation que je désire faire – et j'en ai parlé à notre réunion d'hier – concerne les délégations qui se sont inscrites pour participer au débat. Je voudrais demander à ces délégations de se trouver présentes au moment où il est prévu qu'elles prennent la parole. Faute de quoi, je n'aurai d'autre choix que de reporter leur tour de parole à la fin de la session.

106. En troisième lieu, en ce qui concerne la réunion de cet après-midi et étant donné le nombre limité des orateurs, je n'ai d'autre choix, dans ces circonstances, que d'annuler cette réunion. Cela signifie que les orateurs qui devaient prendre la parole cet après-midi parleront lundi.

107. Cela constitue une tendance qui n'est pas très heureuse – et je suis certain que tous les représentants en conviendront avec moi –, surtout si l'on tient compte du fait que les membres de l'Assemblée savaient depuis longtemps que nous allions examiner le point actuellement à l'étude. C'est pourquoi je voudrais une fois encore demander à l'Assemblée qu'elle fasse l'impossible pour éviter une situation où, à cause du nombre limité des orateurs devant intervenir sur un point donné, la réunion doit être annulée.

108. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans l'intervention que la délégation espagnole a

faite récemment dans le débat à la Deuxième Commission, notre position à l'égard de la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les négociations mondiales a déjà été exposée et l'on sait donc déjà que nous l'accueillons favorablement. Je vais maintenant expliquer de façon plus détaillée les points fondamentaux de notre position.

109. Premièrement, il est impérieux et nécessaire de créer un nouveau système de relations économiques internationales, fondé sur l'égalité et l'intérêt commun de tous les pays et orienté vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

110. Deuxièmement, cela ne peut se faire par des improvisations ou des réformes fragmentaires visant à résoudre des difficultés économiques passagères; au contraire, cela exige des changements dans les structures économiques mondiales.

111. Troisièmement, malgré le grand nombre de réunions et conférences internationales visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et même si les résultats qui y ont été obtenus ne sont pas totalement négligeables, il est indéniable que les progrès n'ont pas été suffisants. Cela est dû à diverses raisons : manque de volonté politique, situation économique précaire due – entre autres raisons – à des augmentations répétées, brusques et massives du prix du pétrole, climat général d'incertitude, etc.

112. Quatrièmement, les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale sont loin d'être entièrement satisfaisants pour les participants, les pays industrialisés n'ayant pu obtenir ce qu'ils visaient dans le domaine de l'énergie. Depuis lors, les délégations espagnoles dans les instances internationales qui s'occupent de questions économiques ont insisté sur la nécessité d'établir un dialogue permanent sur la question de l'énergie. Comme nous l'avons déjà annoncé à la Deuxième Commission, nous appuyons pleinement, à cet égard, la sage proposition présentée par le président López Portillo devant l'Assemblée générale, visant à mettre au point un plan mondial de l'énergie. Nous espérons que les négociations dont a parlé le Président [*11e séance, par. 68*] se matérialiseront bientôt.

113. Cinquièmement, la délégation espagnole accueille donc favorablement la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept relative à l'établissement de négociations mondiales sur l'énergie, les matières premières, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières, proposition présentée à la troisième session du Comité plénier, qui a eu lieu en septembre. Nous entendons que, comme cette proposition elle-même l'indique, ces négociations ne devront entraîner aucune interruption des négociations déjà en cours dans d'autres instances de l'Organisation des Nations Unies, mais, au contraire, devront être en parfaite harmonie avec ces dernières.

114. Sixièmement, puisque le résultat de ces négociations aura une incidence sur l'économie mondiale, nous pensons qu'il serait logique qu'elles aient lieu à un niveau de participation universelle et, par conséquent, dans le cadre des Nations Unies.

115. Septièmement, nous pensons que ces négociations devraient se dérouler dans un délai fixé auparavant et qui ne serait prolongé que par consensus.

116. Huitièmement, il est indispensable, à notre avis, qu'au cours des négociations mondiales on accorde un caractère d'interlocuteur aux pays développés non produc-

teurs de pétrole dont la balance des paiements, le niveau de l'emploi et la situation économique en général ont été gravement touchés depuis déjà plusieurs années par les augmentations successives du prix de l'énergie.

La séance est levée à 12 h 30.